DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 03/11/2026

Publication :
le 13/11/2026

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2026

Délibération n° D-2026-472

Accord - cadre "Entretien, réparation et travaux sur ouvrages d'art et hydrauliques 2026-2030" - Approbation des lots 1, 2 et 3

Président :
MONSIEUR JÉRÔME **BALOGE**

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Baptiste PEYRAUD, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 novembre 2026

Délibération n° D-2026-472

Direction de l'Espace Public

Accord - cadre "Entretien, réparation et travaux sur ouvrages d'art et hydrauliques 2026-2030" - Approbation des lots 1, 2 et 3

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de ses compétences, la Ville de Niort assure la gestion d'environ 200 ponts et passerelles, 300 murs de soutènements et une trentaine d'ouvrages hydrauliques. Toute intervention sur lesdits ouvrages nécessite d'avoir recours à des entreprises spécialisées pour assurer la pérennité des ouvrages (entretien, réparation des maçonneries et du génie civil, enlèvement de la végétation, maintenance et réparation des ouvrages hydrauliques tels clapets ou vannes…).

Lors du Conseil municipal du 16 juin 2025, le Conseil municipal a approuvé la convention de groupements de commandes relatif aux prestations de maintenance, d'entretien et de petites réparations des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques avec la Communauté d'Agglomération du Niortais pour les lots 1 et 2.

Aussi, un accord cadre mono-attributaire à bons de commande a été lancée pour les lots 1 et 2, ainsi qu'un accord-cadre mono-attributaire mixte, qui s'exécutera par l'émission de bons de commande et le lancement de marchés subséquents, pour le lot 3.
La durée de l'accord-cadre est fixée à 4 ans à compter de sa notification.

Après déroulement de la consultation, les marchés ont été attribués comme suit :

N° lot	Désignation	Attributaire	Montant maximum sur 4 ans (en € HT) Part VDN	Montant maximum sur 4 ans (en € HT) Ensemble des membres
1	Travaux sur ouvrage, génie civil et maçonnerie	BONNET (79)	2 800 000	3 000 000
2	Entretien courant des ouvrages retrait de la végétation et des embâches	EIVE (79)	500 000	540 000
3	Maintenance et travaux des ouvrages hydrauliques et automatismes	VERCHEENNE (49)	200 000	

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés attribués comme détaillés ci-dessus ;
- autoriser leurs signatures.

Départ de Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE.

LE CONSEIL
ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance — Le Président de séance

Lydia ZANATTA — **Jérôme BALOGE**

Mention des voies et délais de recours :
« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.
Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».